



École du chat libre de Saintes
31 rue du Cormier
17100 Saintes

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt trois, et le vingt six mars (26 mars 2023) à quinze heures (15h), les membres de l'association de l'École du chat libre de Saintes, se sont réunis en assemblée générale à la salle Gérarg Philippe sise 31 rue du Cormier à Saintes.

L'assemblée générale est présidée par Mme Nadine Beaufreton en qualité de présidente accompagnée de Mme Laureline Bouyssi en qualité de secrétaire.

Mme Maryline Maisonneuve, membre bénévole de l'association, est nommée secrétaire de séance.

17 membres étaient présents.

La présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

Rapport moral et financier 2022 ;
Rapport d'activités 2022 ;
Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022 ;
Élection des dirigeants ;
Questions diverses.

Il est donné lecture par la présidente, du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier.

La présidente présente les membres sortants et les membres entrants pour l'élection du bureau de l'École du chat libre de Saintes pour 2023.

La présidente soumet aux voix le rapport financier, l'affectation du résultat de l'exercice, ainsi que l'élection des dirigeants :

1) Le rapport financier et l'affectation des résultats comptables 2022 :

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport financier ainsi que l'affectation du résultat comptable de 2022 positif de 2954,61 € en report à nouveau pour l'exercice 2023

3) Élection des membres du bureau :

Le bureau est actuellement composé de :

- * une présidente : Nadine Beaufreton
- * une secrétaire: Laureline Bouyssi
- * un trésorier : Rodolphe Bouillaud (absent et excusé)
- * trésorier adjoint : Nicolas Chauray (absent et excusé)

Les candidatures pour l'élection du nouveau bureau pour l'année 2023 sont les suivantes :

- * présidente : Nadine Beaufreton
- * secrétaire : Laureline Bouyssi
- * trésorier : Rodolphe Bouillaud (absent et excusé)
- * trésorier adjoint : Nicolas Chauray (absent et excusé)

Chaque candidature pour ce nouveau bureau est examinée, votée et acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée générale déclare la composition du nouveau bureau de l'association l'École du chat libre de Saintes, officielle et opérationnelle à compter de ce jour par résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu le 26 mars 2023, signé par la présidente et le secrétaire de séance représenté par Mme Maisonneuve Maryline.

Fait à Saintes, le 29 mars 2023,

Nadine Beaufreton, présidente :



Maryline Maisonneuve, membre bénévole :



06.5 1.60.



04.37



chats.libres.saintes@free.fr

www.edcsaintes.fr

Association loi 1901 n° W174003279